

ARTICLE II.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en FRANCE & en LORRAINE, depuis le mois dernier.

I. **C**E que Mr. le Résident de France à Geneve a mis en œuvre pour la pacification des troubles qui y sont survenus, n'ayant pas produit tout l'effet qu'on en devoit attendre, la Cour a jugé necessaire d'envoyer aux Genevois une personne de rang, qui s'employât sérieusement à rétablir parmi eux la tranquillité & le bon ordre. Mr. le Comte de Lautrec, Maréchal des Camps & Armées du Roi, fut nommé pour exécuter cette Commission : Le 9. Octobre il reçut ses instructions à Fontainebleau, & le lendemain il prit la route de Geneve où il arriva le 18.

Comme cette résolution de la Cour dans l'affaire de Geneve me fournit l'occasion d'en parler, j'en rapporterai la suite dans ce rencontre, & avant d'entrer dans le récit d'autres matieres.

II. Avant l'arrivée du Comte de Lautrec à Geneve, le Résident de France, après ce que nous avons dit de ses mouvemens pour rendre la paix à cette Ville, y a fait encore publier ce qui suit.

LE Roi mon Maître a senti qu'il n'y a presque plus dans Geneve qu'une troupe de séditieux, qui ne s'adressent au Magistrat que pour faire autoriser ce qu'ils auront obtenu par la force. Ainsi Sa Majesté ne peut rester plus long-tems sans travailler à rétablir l'ordre & la tranquillité dans une Ville dont Elle est Alliée depuis si long-tems. Elle ne peut